

AVIS AU PUBLIC

URBANISME

PAP “rue des Jardins”

modification ponctuelle

En application de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public qu'un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « rue des Jardins » (PAP) portant sur des fonds sis aux lieux-dits « Rue des Jardins » et « Rue Kummert », à Grevenmacher, établi par le bureau « WeB architecture et urbanisme », a été soumis au collège des bourgmestre et échevins pour adoption (procédure allégée).

Le dossier complet du projet en question est déposé du 11 octobre 2024 au 11 novembre 2024 inclus au service Urbanisme de la Ville de Grevenmacher, où il peut être consulté sur rendez-vous (6, Place du Marché, L-6755 Grevenmacher). Il est également disponible pendant la même période sur le site web de l'administration communale de la Ville de Grevenmacher (<https://grevenmacher.lu/urbanisme/>). Seules les pièces déposées au service Urbanisme font foi.

Les observations et objections contre le projet en question doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins (B.P. 5, L-6701 Grevenmacher) jusqu'au 11 novembre 2024 inclus, sous peine de forclusion.

Grevenmacher, le 11 octobre 2024

Le collège des bourgmestre et échevins



Handwritten signature in blue ink.